

Département du Var

# VILLE DE SAINT CYR SUR MER

-----  
Arrondissement de  
TOULON

-----  
Canton du BEAUSSET

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2014 – 11 - 12

**Séance du 18 novembre 2014**

Nombre de Conseillers 33

En exercice : 33

Présents : 27

\*\*\*\*\*

L'an deux mille quatorze, le dix huit novembre,

Représentés : 6

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT CYR SUR MER réuni à la Salle du Conseil Municipal, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur le Maire.

**OBJET :**

**Etaient présents** : Monsieur Philippe BARTHELEMY, Maire  
**Adjoints** : Mesdames GOHARD, NOUYRIGAT, SAMAT, VANPEE, Messieurs BAGNO, FERRARA, HERBAUT, JOANNON, LE VAN DA.

**DEBAT  
D'ORIENTATIONS  
BUDGETAIRES**

**EXERCICE 2015**

**Conseillers Municipaux** : Mesdames, BERTOIA, CIDALE, GIACALONE, LALESART, LEITE, MOTUS-JAQUIER, NEGREL-SALLES, ORSINI, PELOT-PAPPALARDO, TROGNO, VALVERDE, Messieurs, BUONCRISTIANI, CATTAUI, GIULIANO, GUEGUEN, SERRE, VALENTIN

**PORTS**

**Etaient représentés** :

**Conseillers Municipaux** : Mesdames Christine MANFREDI-MARIN (procuration à Monsieur Patrice CATTAUI), Isabelle VIDAL (procuration à Monsieur le Maire), Messieurs Jean-Luc BERNARD (procuration à Madame Elisabeth LALESART), Pierre LUCIANO (procuration à Madame Sabine GIACALONE), Jean-Paul ROCHE (procuration à Monsieur Jean-Michel VALENTIN), Louis SAOUT (procuration à Monsieur Louis FERRARA).

<<<<>>>

Le Conseil Municipal nomme Madame Sabine GIACALONE, Secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle le principe du Débat d'Orientations Budgétaires en application de l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, concernant le Budget des Ports pour l'exercice 2015, dont il expose les priorités et les principales orientations.

1) Les tarifs :

Pour les tarifs relatifs au grutage, Monsieur le Maire indique qu'il sera distingué :

- Un tarif pour les titulaires d'un contrat d'amarrage (usagers du port à l'année et passagers)
- Un tarif pour les non titulaires d'un contrat d'amarrage plus élevé (le tarif en cours paraît peu élevé actuellement sur la commune en comparaison avec les autres communes limitrophes).

Monsieur le Maire précise que les tarifs portuaires n'ont pas subi d'augmentation en 2014. Une revalorisation des tarifs aura lieu pour 2015.

2) Le programme des travaux :

- **Jetée de la Madrague** : des travaux sont prévus afin de remédier à l'effondrement constaté à plusieurs endroits.
- **Club de plongée de la Madrague** : des travaux d'agrandissement seront entrepris afin de réaliser un vestiaire (création d'une avancée devant le Club), et financés in fine par le Club.
- **Nouveau Port des Lecques** : la Société du Nouveau Port des Lecques a réduit son capital fin octobre. La Commune récupère ainsi l'espace de la station d'avitaillement. Monsieur le Maire indique deux niveaux de réflexion pour la remise en service de la station d'avitaillement :
  - Ne rien changer aux lieux et remettre en gestion sous forme d'une autorisation d'occupation temporaire ou en délégation de service public,
  - Profiter de cette opportunité pour recomposer toute la zone de carénage, de stationnement, de grutage et d'avitaillement.

Monsieur le Maire indique qu'une étude de faisabilité et d'aménagement sera lancée en lien avec la Société du Nouveau Port des Lecques. Ce projet devrait permettre de dynamiser l'économie portuaire.

Travaux en cours :

- **Musoir du Vieux Port des Lecques** : la Commune a obtenu les autorisations pour les travaux qui sont en cours actuellement.

Le débat a donc lieu sur la base des orientations budgétaires exposées par le Maire.

Les Jour, Mois et An susdits

Pour extrait Conforme

Le Maire

Philippe BARTHELEMY